

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 84 / 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq  
le 13 novembre à 9 heures  
le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 3 novembre 2025

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : ARMANET Carole, FOUQUE Christian, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert.

**OBJET : Convention PIDA Héliporté hiver 2025-2026.**

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention proposée avec Hélicoptères de France relative aux prestations de transport et de largage d'explosifs dans le cadre du plan P.I.D.A. Les prestations de largage s'effectuent à l'intérieur des zones agréées par la Préfecture et définies sur l'Arrêté Préfectoral.

Le tarif pour la saison 2025/2026 sera de 34 € la minute de vol HT + 80 € par treuillage HT, TVA à 20%. La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2025 au 30 Novembre 2026.

Après concertation, les membres du conseil approuvent à l'unanimité,  
Et autorisent Madame Le Maire à signer la convention PIDA Héliporté pour la saison d'hiver 2025-2026.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

